

Le 27 mars 2017

Monsieur Michel Tassé  
Président  
Water Protec  
626, rue de Bétusy  
Terrebonne (Québec) J6Y 0A5

**Objet : Reconnaissance système de prévention des dégâts d'eau**

Monsieur,

C'est avec plaisir que Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale (ci-après, «Promutuel»), agissant pour et aux droits des sociétés mutuelles d'assurance qui en sont membres, désire par la présente vous confirmer la reconnaissance de votre entreprise à l'égard du produit décrit ci-après, soit :

- Systèmes de détection de fuites d'eau munis d'une valve de fermeture automatique d'entrée d'eau
- Par l'octroi de la présente reconnaissance, Promutuel accordera à ses assurés détenant un système de détection des fuites d'eau vendu et installé par votre entreprise, un rabais pouvant aller jusqu'à 10 % du montant de leur prime d'assurance habitation.

Conséquemment, vous pourrez dès à présent informer vos clients qui se muniront d'un tel produit de la possibilité de bénéficier d'un rabais substantiel sur leur prime d'assurance habitation.

Ce rabais sera applicable dès le renouvellement d'une police d'assurance habitation, de même que lors de la souscription d'une nouvelle police d'assurance habitation. Il est également sujet aux termes et conditions fixés par Promutuel, lesquels pourront être modifiés sans préavis.

Promutuel se réserve le droit de retirer la présente reconnaissance sans préavis, et ce, à sa seule discrétion et sans indemnité.

Pour de plus amples informations quant aux rabais pouvant s'appliquer à une assurance habitation, nous vous invitons à référer vos clients directement à Promutuel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marc-André Dallaire  
Directeur – Produits et services-conseils